

- 9 NOV 1957

Débats M. Rauffast fait la déclaration suivante:

- "Hélas que le projet de loi de conversion est totalement dépourvu de clarté et de
- quelque précision que les articles sont sans importance. M. le ministre de l'économie
- et des finances. Tout en étant partisan du projet, je demande que la décision soit réservée jusqu'à
- ce qu'une enquête soit effectuée par un notaire. Le projet présente une portée
- et le gros danger est peut-être celle que nous le prenons. Il apparaît comme un porte
- ouverte à l'arbitraire, aux dualités d'interprétation et aux procès. Est-ce qu'il est d'origine
- et il n'est de l'origine, c'est toujours le point de départ."

M. Guichard voudrait savoir les avantages qui incombent à la ville.

M. Rauffast répond que les avantages des idées présentées et les idées précises avant

les travaux sont appelés à naître.

M. Guichard demande qu'il soit précisé que la plage sera jamais une plage privée.

M. Rauffast explique que pour l'entretien on est obligé de concéder la plage mais

qu'elle soit publique (M. Guichard, Bay, G. de Bréville).

Décision Le projet de convention est adopté par 14 voix contre 1 abst.

L'article 13: dispositions diverses et sont modifiées comme suit:

La ville de Bayonne s'engage à envisager un parking situé entre le boulevard de la

et de l'ancien

13 aux obligations

estomac

et modifié par

l'annexe à l'

cellule au

spécifications

et pour que la

venue de Bayonne

ou abandonner

à la ville

on ne devra

taxes et

t de conversion

et d'aménagement

ou compagnie

1) Les contributions Assoumages ne commencent pas avant le début de l'année 1991 et peuvent
"mais sont de simple pour les délégués d'étude en matière relative et de mise en pratique de différents
"formalités administratives."

" 2) Les pièces actuellement portées (B. 300.000 francs) seront portées à nouveau pour un total
de 500 millions francs en 1991 pour les pièces de 100 francs (première tranche) et pour
nouveaux pour les autres en 1992 et 1993.

Le montant annuel des pièces passerait ainsi à 11.000.000 francs en 1991.

" 3) Une révision de diminution du risque des pièces de 100 francs de 1991.

" 4) Une liste de pièces et valeurs de pièces de 100 francs de 1991 sera établie
le plus rapidement possible de manière à être portée également au début de l'année 1991.

" 5) Elle représenterait 2.000.000 francs de 100 francs de la valeur des pièces et quelques
autres de 100 francs.

" 6) Une liste unique sera établie pour les pièces de 100 francs, à la suite de l'opération de
nouveaux ouvrages émis par la Banque 150 millions environ de 100 francs (un)

" 7) La valeur nominale de la pièce sera de 100 francs sur demande de 100.000 francs
provenant de la Banque de France, à son compte spécial de son budget de dépenses et en vertu de
fonds de réserve de la Banque de France, et à diminuer ainsi la valeur de la pièce
ou valeur pour une d'emplacement."

" 8) La valeur des nouveaux ouvrages, de 100 francs, sera de 100.000 francs en

" 9) La valeur de la pièce sera de 100 francs en 1991 et de 100 francs en 1992 et de 100 francs en 1993.

" 10) La valeur de la pièce sera de 100 francs en 1991 et de 100 francs en 1992 et de 100 francs en 1993.

" 11) La valeur de la pièce sera de 100 francs en 1991 et de 100 francs en 1992 et de 100 francs en 1993.

" 12) La valeur de la pièce sera de 100 francs en 1991 et de 100 francs en 1992 et de 100 francs en 1993.

" Compte tenu de cet ensemble d'hypothèses, l'impact réel sera évidemment, jusqu'à la
 la situation économique de référence (15 juillet 1957) on part pour évaluer l'évolution de
 " Compte spécial d'amortissement du fait, quant aux recettes, jusqu'à intervention des charges.
 nouvelles d'emprunt."

	charges	fonds libérés.
à la fin de 1958	6.500.000 fr.	15.000.000 fr.
" " " 1959	13.000.000 fr. (A)	15.000.000
" " " 1960	13.000.000 fr.	15.000.000
" " " 1961	13.000.000 fr.	15.000.000
	<u>45.500.000</u>	<u>60.000.000</u>
		105.500.000 fr.

" Compte tenu d'une diminution du coût des primes, de l'augmentation antérieure des primes
 actualisés et de la réaction d'une taxe ad valorem sur les produits de la pêche.

" Durant la même période les dépenses ont été limitées à 8.100.000 fr. pour l'abre-
 " lieu des profondités et il reste une disponibilité de 105.500.000 fr. - 8.100.000 fr. = 97.400.000 fr.
 " soit 97.400.000 en amortissant."

" Cette réserve permettrait de lancer les travaux début 1961 et de financer le volume à
 réaliser au cours de l'année. En 1960 et en 1961 on pourrait s'opérer à la cadence de
 " 50-97 = 125,5 millions de fr."

" 1961 devant alors nécessiter de contracter un premier emprunt de 125,5 millions de fr.
 " pour financer les travaux à exécuter au cours de l'année 1962 et tout le premier annuité
 " ne sera payable qu'en 1963."

" A la fin de l'année 1962, les recettes étant restées les mêmes, la situation du compte
 " sera..."

autres profits

intérêts

transmission
 (Dotation)

capitaux

Abolition

à leur valeur
 " de..."

1961 requiert
 un total de...

un peu simple
 (voir) et leur

annuelle de la Ville en petit village nouvellement."

Elle en aura d'elles.

Le Rural Municipal

- note qui en parle est de des études les solutions ne sont pas qu'approuvées et
qu'il a été demandé au conseil lui de donner son accord de principe sur l'ensemble de
l'aspect et les principes majeurs de la financer

- savoir que l'existence d'un fait de financer est un élément indispensable d'un pays
de l'équipement touristique et l'importance de la région.

- aide à accepter le projet qui lui est présenté et le plan de financement proposé.

- donner mandat à M. le Maire de demander au conseil de M. le Ministre des Travaux

Publics une aide financière que justifie le bénéfice que retirera l'Etat du développement

de l'aspect touristique et l'importance de la région.

Débats M. Paulhan pour qu'il soit fait état par la Ville d'obtenir un prêt de 50 ans,

un emprunt au Rural Municipal de 50 ans et une subvention qui donnerait

les possibilités de la Ville de ne pas être pas que l'on relève la taxe ad valorem sur

une ou de l'importance de la ville.

M. Chabat indique qu'il a fait problème au Maire de la région de la région qui dit

de fonds disponibles pour ce genre de travaux. Un emprunt est possible au conseil

supérieur du territoire. Il a fait référence au budget 1957 une somme de 100 millions

Mais une décision urgente est nécessaire car une diminution de 10% des crédits pour

M. Desjardins fait un éloge de la confiance des Gens et l'existence est une

les questions financières ne devrait pas être en ce moment celle forme et demande quelque

précision sur les crédits.

Les nouvelles applications de l'hydrogène...
doivent être envisagées à l'avenir...
dans le cadre de l'équipement...
des nouvelles applications de l'hydrogène...
dans le cadre de l'équipement...
des nouvelles applications de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...

Le comité de l'hydrogène...
a été créé le 3 avril 1955...
pour étudier les problèmes...
liés à l'utilisation de l'hydrogène...